

Lycée Adrien Testud Lycée des métiers de la mode

Plan de continuité pédagogique Du 22/02/2021 au 6/07/2021

Sera présenté au C.A. du 27 avril 2021

Les principes

La situation sanitaire liée à la circulation de la COVID 19 entraîne des répercussions sur le fonctionnement des établissements scolaires. Dans ce contexte, nous devons concilier 2 exigences :

- Permettre à tous nos élèves d'aller au lycée,
- Assurer la sécurité de nos élèves et de nos personnels dans l'établissement.

Situation 1 : l'établissement est ouvert

En complément d'un protocole sanitaire renforcé effectif depuis le 2 novembre 2020 au sein de notre lycée, un plan de continuité pédagogique a été mis en place depuis la rentrée de septembre 2020.

- Tous les élèves bénéficient des apprentissages obligatoires sous forme de cours, en présentiel au sein de l'établissement,
- Tous les enseignements professionnels sont maintenus,
- Les enseignements sont dispensés par ½ groupes sur les classes à effectif de 30 selon un calendrier annuel semaine impaire/semaine paire depuis janvier 2021.
- Les cours d'EPS depuis le 18 janvier 2021 sont dispensés à l'extérieur. En cas de météo trop difficile, une autre activité est proposée aux élèves sous la surveillance du professeur d'EPS concerné.

Les élèves doivent prévoir des tenues adaptées au sport en extérieur.

Si un enseignant est éloigné de l'établissement suite à déclaration de l'ARS comme étant cas contact, il est tenu de maintenir ses cours en distanciel.

Situation 2 : fermeture d'une ou plusieurs classes

Le contexte de la crise sanitaire nous conduit à être en mesure de faire face, sans délai, à toute évolution de la situation qui pourrait survenir par exemple en cas de cluster ou cas contact variants.

En cas de fermeture d'une ou de plusieurs classes :

- En enseignement général ou en enseignement professionnel, les enseignants assureront leur enseignement à distance ;
- Le professeur principal s'assure d'avoir récupéré les coordonnées téléphoniques et les adresses email des élèves de la classe et de leurs responsables légaux dont il a la charge.
- La CPE, référent numérique, s'assure que les élèves concernés par la fermeture de leur classe aient en leur possession les codes nécessaires à l'utilisation de leur compte ENT ainsi que du bon fonctionnement de l'ENT.
Elle reste en contact avec les équipes pédagogiques pour les guider sur les pratiques informatiques.
- La DDF s'assure de la mise en place de l'enseignement professionnel à distance et vérifie si des matières et/ou du matériel sont nécessaires aux élèves éloignés du lycée.

Si des PFMP ont lieu durant cette période, elles devront se dérouler normalement en entreprise pour les élèves qui ne sont pas cas contact.

Situation 3 : fermeture de l'établissement

Pour des raisons d'évolution de la crise sanitaire, il est possible que l'Etat décide d'une fermeture totale des établissements scolaires.

Dans le cas où le lycée serait fermé au personnel et aux élèves :

- Comme lors du premier confinement, la direction reste présente dans les locaux.
- Les appels téléphoniques sont réceptionnés dans la mesure du possible (attention beaucoup d'appels et peu de personnel présent). Merci donc de privilégier les demandes par email : ce.0421606t@ac-lyon.fr
- Chaque enseignant met en place via l'ENT ses cours à distance pour les enseignements généraux et professionnels :
Les travaux donnés dans le cadre de l'enseignement à distance devront rester proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer, en tenant compte notamment :
 - De la capacité d'autonomie de l'élève durant le travail à domicile en dehors des dispositifs numériques particuliers qui pourraient être mis en place ;
 - Des différences de contexte qui peuvent impacter le travail à domicile (contexte familial, disponibilité variable du matériel et des connexions numériques...)
 - Du fait que plusieurs enseignants sont susceptibles de distribuer du travail à domicile aux élèves ; une coordination entre eux sera indispensable.

- Pour le CDI : toutes les fonctionnalités de la base en ligne virtuelle seront accessibles à cette adresse : <https://0421606t.esidoc.fr/>

Le prêt sera suspendu sur la durée du confinement, hors documents téléchargeables.

Des **animations et ressources** en lien avec l'incitation à la lecture et l'aide à l'apprentissage seront mises en place via l'ENT et la base en ligne.

- **AP CV /Lettres de Motivation** : Le suivi de l'avancée du travail sera organisé en visio, selon les horaires habituels de l'EDT des élèves.

- **Projets spécifiques :**

1^{ère} VET : Les rencontres auteurs et activités de lecture menées dans le cadre du Prix Littéraire Rhône Alpin des lycéens et apprentis seront menées en visio via la Classe virtuelle du CNED ou Via Edu.

Les livres seront mis à disposition en téléchargement PDF via l'ENT. Les séances en distanciel auront lieu aux mêmes heures qu'en présentiel.

Les autres co-interventions (2COM, 1CAPVF) seront organisées en accord avec les collègues de discipline.

- **Accompagnement scolaire individualisé des élèves (devoirs, orientation)**

Il se poursuivra en visio à la demande, après prise de RV au préalable via la messagerie de l'ENT.

- Pour l'EPS :

- Mise en place d'un journal de bord EPS qui permet de programmer les séances d'activités physiques et de synthétiser clairement le contenu de chacune (quel type d'activité, durée, intensité, charges...)
- Chaque semaine, un apport "théorique" ou "méthodologique" est délivré aux élèves et permet de structurer et mettre en place un programme d'activités physiques adaptés à chacun et dépendant des possibilités (marche et course si possibilité de sortir ; sinon fitness, danse, musculation, stretching, yoga...)
- Des vidéos, fiches conseils, exemples... seront mis en lien pour aider et accompagner l'élève dans sa pratique physique "confinée".
- Un bilan sur cette période sera effectué avec le professeur dès le retour des élèves en présentiel.

- Pour les familles qui le demandent les cours seront réceptionnés via la boîte email du lycée et imprimés par la direction pour être remis en main propre aux familles non équipées d'outil informatique.

Détection par les enseignants des élèves fragilisés et signalement pour une prise en charge rapide.

- Chaque professeur principal fait le point avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe qui lui est confiée pour connaître l'assiduité des élèves aux cours à distance.
Les élèves décrocheurs non assidus, disparus sont signalés au plus vite à la CPE et au proviseur.
- La CPE et le proviseur harmonisent le suivi des classes, élève par élève, entre chaque personnel en sollicitant :
 - Infirmière en cas d'élèves malades ou fragiles ;
 - Assistante sociale : suivi des élèves en grande précarité, élèves en foyer, élèves sous mesure jeunes majeurs placés en appartement ;
 - Vie scolaire : suivi des élèves absentéistes ;
 - AESH : suivi de leurs élèves habituels ;
 - CO Psy : élèves fragiles réclamant un soutien particulier.

Une attention particulière sera portée pour les classes à orientation : au-delà du soutien et suivi par le professeur principal, la Co Psy, la CPE et le proviseur pour les cas de réorientation pour les dossiers « passerelle », un onglet

spécifique sur la page d'accueil du site internet sera proposé si la période de fermeture de l'établissement correspond à une période d'orientation (également pour les saisies « Parcoursup »).

- Le gestionnaire assurera un lien avec les agents si un retour dans l'établissement est nécessaire pour une désinfection imposée par la situation.
- Le chef d'établissement transmet à l'équipe académique de continuité pédagogique les besoins identifiés en matériel informatique pour les élèves en situation de fracture numérique. En cas de mise à disposition de matériel par la collectivité, par l'académie ou par dons d'entreprise privées, le gestionnaire réceptionne le matériel et assure la transmission aux familles concernées en leur faisant signer une convention de prêt.
- Le chef d'établissement est en lien constant par téléphone ou email avec l'ensemble de ses collaborateurs. Un bilan écrit de la situation est rédigé à destination de tous chaque fin de semaine.

Point de vigilance :

En ce qui concerne les stagiaires de la formation continue, ils suivent les directions du GRETA.

Toutes les activités (sorties, accueil mini-stages, interventions prévues durant cette période) seront suspendues.

Le présent protocole pourra être reconduit par vote au CA en cas de nécessité.

Le proviseur,

Murielle Torrente